

COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Réunion du 21 janvier 2019

Présents: Mmes BEAUBIAT, BOIVIN MM. BOIVIN, PEDRO, CORNUAULT, INACIO, LOUVEL, VIMONT.
Absents excusés : MM. BALTHAM, DUTACQ, NOYELLE.

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

PLATEAUX U7

Tous les plateaux de la 3ème phase sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Courriers

FONTENAY ST PÈRE AS

Suite à sa demande tardive d'inscription, le club demande la possibilité d'intégrer les plateaux avec 2 équipes le matin.

La Commission prend note et vous affecte sur les plateaux de JUZIERS le 2 février et de VERNOLITAIN le 16 février.

850 116 du 02/02/19 : MAURECOURT FC

Le club, désigné site d'accueil nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau à cette date, en raison des conditions et de l'état de son terrain à cette période.

La Commission prend note et demande aux clubs des MUREAUX OFC & VILLENES ORGEVAL si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

850 122 du 16/02/19 : MESNIL LE ROI AS

Le club nous signale une erreur au niveau du nombre d'équipes sur son plateau.

Après vérifications, la Commission confirme l'erreur, chaque équipe du plateau n'a que 2 équipes inscrites, soit 6 équipes au total sur votre plateau.

PLATEAUX U9

Tous les plateaux de la 3ème phase sont désormais disponibles. Pour les consulter : [Cliquez ici](#)

Lieux & horaires des plateaux du 26/01 fournis par les clubs

860 103 : MANTOIS 78 FC : 14h00 : Stade Aimé Bergeal
860 105 : MESNIL ST DENIS AS : 14h00 : Stade Guy Lefebure
870 118 : SARTROUVILLE FC : 9h30 : Stade Nungesser

Courriers

PORCHEVILLE FC

Le club remarque qu'il s'est trompé au moment des inscriptions, car sur les dates du 26/01 & 09/02 ses 4 équipes ne sont pas inscrites.

La Commission prend note et vous propose d'intégrer le plateau de VERNOLITAIN le 26/01 & de POISSY le 9 février. Merci de contacter les clubs d'accueil pour accord.

860 104 du 09/02/19 : MEZY/HARDRICOURT US

Le club nous informe ne pouvoir recevoir ce plateau à 12 équipes et demande la possibilité de réduire le nombre d'équipes à 9 ou 10.

La Commission ne peut réduire le nombre d'équipes car il n'y a pas de places disponibles pour basculer un club sur un autre plateau et demande aux 3 autres clubs CONFLANS PLM, CONFLANC FC et ECQUEVILLY si l'un d'eux peut accueillir ce plateau.

CATEGORIE U11

Courriers

2 équipes poules D1/D2 du 19/01/19

58192/58296 : CONFLANS FC 3 4 / CHESNAY 78 FC 3 4

Le club de CONFLANS FC s'excuse auprès du club du CHESNAY, car il n'a pu présenter de joueurs pour ces rencontres, suite à une erreur de ses éducateurs, ce qui a causé un déplacement inutile au club du CHESNAY.

La Commission regrette ce désagrément, d'autant que ces rencontres avaient fait l'objet d'un courrier paru dans le journal YF N°1593. Elle décide de déclarer forfait les équipes de CONFLANS FC 3 & 4.

Par année poules D1/D2 du 19/01/19

57356/57460 : MONTIGNY LE BX AS 3 13 / ELANCOURT OSC 3 13

La Commission, prenant connaissance du courrier d'ELANCOURT OSC, demande des explications au club de MONTIGNY sur le non déroulement des rencontres pour le lundi 28 janvier.

CRITERIUM ESPOIR U10-U11

Courriers

Espoir Poule A du 26/01/19

59862 / 59806 : CONFLANS FC 1 11 / POISSY AS 11

Demande du club de jouer ces rencontres à 10h30 en raison de l'organisation d'un plateau Espérance U8-U9 auparavant.

Accord de la Commission, horaire officiel 10h45.

MONTESSON US

Demande du club pour changer ses éducateurs référents.

Après vérifications, la Commission valide ces changements.

CATEGORIE U12-U13

Courriers

U13 poule Espoir du 08/12/18

59340 : CHESNAY 78 FC 1 / ELANCOURT OSC 1

Le club du CHESNAY 78 FC nous signale avoir bien envoyé la feuille de jonglerie.

Après vérifications, la Commission confirme le bon envoi dans les délais impartis. Elle annule l'amende infligée et attribue le bonus de jonglerie à l'équipe du CHESNAY 78 FC 1.

U12 du 01/12/18

59601 : VELIZY ASC 11 / HOUDANAISE REGION FC 11

Suite à un problème de transmission de mail, la Commission prend connaissance du mail d'HOUDANAISE REGION FC en date du 20 décembre qui nous donne le résultat de la rencontre, alors qu'elle avait sanctionné les deux clubs de match perdu par pénalité en raison d'une non transmission de FMI.

La Commission revient donc sur sa décision et dit, HOUDANAISE REGION FC 11 vainqueur 7 à 5 et vainqueur de l'épreuve de jonglerie. Elle maintient l'amende au club de VELIZY ASC pour non envoi de FMI.

U12 du 08/12/18

59604 : HOUDANAISE REGION FC 11 / ELANCOURT OSC 11

Suite à un problème de transmission de mail, la Commission prend connaissance du mail d'HOUDANAISE REGION FC en date du 20 décembre qui nous donne le résultat de l'épreuve de jonglerie.

La Commission revient donc sur sa décision et annule l'amende infligée dans le journal numérique n°1594 au club de HOUDANAISE REGION FC.

Festival Foot U13

Le tirage au sort du prochain tour du Festival Foot U13, qui se déroulera le samedi 2 février prochain a été effectué par la Commission.

Pour consulter le tirage et les informations correspondantes : [Cliquez ici](#)

Infractions

**Article 17 du Règlement de la Compétition
Absence non excusée d'un éducateur suffisamment diplômé
Malus : -1pt au classement de la 1ère phase**

BOUAFLE FLINS ES 1

DECISIONS ADMINISTRATIVES

Réunion du 21 janvier

FEUILLES DE PLATEAUX MANQUANTES

U9

1er rappel
Plateaux du 12/01/2019

870 101 COIGNIÈRES FC (CHAVENAY - VILLIERS LE MAHIEU - VALLÉE 78 2 - VESGRE AS)

870 110 CARRIÈRES GRE AS(BOUAFLE/FLINS - HOUILLES AC 2)

870 111 MUREAUX OFC (ST GERMAIN FC)

870 118 PORCHEVILLE FC (MUREAUX OFC 2 - TRIEL)

U8/U9 ESPERANCE

1er rappel
Plateaux Espérance du 12/01/2019

Fiche équipe

1819502 : VELIZY ASC

1819504: TRAPPES ES

1819505 : BUC FOOT AO

U10-U11 ESPOIR

Amende après rappel au club d'accueil : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 15/12/18

U10

BAILLY NOISY SFC 11 (MONTESSON, VOISINS, TRAPPES)

U11

VELIZY ASC 1 (FONTENAY FLEURY, GOUSSAINVILLE, PARISIS)

FEUILLES DE JONGLERIE MANQUANTES

U12-U13 ESPOIR

1er rappel
Rencontres du 12/01/2019

U12

59459 : MANTOIS 78 FC 12 / ST GERMAIN FC 12

59526 : ROSNY CSM 11 / CARRIERES GRE AS 11

59529 : CONFLANS FC 12 / VIROFLAY USM 11

59591 : POISSY AS 12 / VILLENES ORGEVAL FC 11

59595 : MUREAUX OFC 11 / PLAISIROIS FO 12

U13

59396 : ROSNY CSM 1 / MUREAUX OFC 1

59278 : MANTOIS 78 FC 2 / VERSAILLES 78 FC 2 (du 15/12/18)

Anomalie

59261 : SARTROUVILLE FC 1 / VILLENES ORGEVAL FC 1

La Commission constate une anomalie au niveau du nombre de joueurs ayant participé à l'épreuve de jonglerie. Il y a 12 scores pour SARTROUVILLE & 10 pour VILLENES. Merci de vos précisions pour le lundi 28/01/19.

ABSENCE NON EXCUSEE A PLATEAUX

U9

Amende par équipe : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 12/01/2019

870 119 à VALLEE 78 FC : ST ARNOULT FC (4 équipes)

870 102 à MONTESSON US : POISSY AS (2 équipes - La Commission vous rappelle que c'est au club visiteur de prendre contact avec le club d'accueil)

ABSENCE A PLATEAUX

U11 ESPOIR

Amende : 20€
(Annexe 2 RS DYF)
Plateaux du 15/12/18

CONFLANS FC 1

La Commission rappelle que ces journées sont obligatoires.

FORFAIT AVISE

U13

1er forfait : 13€
(Annexe 2 RS DYF)
Rencontres du 19/01/19

55346 : CELLOIS CS 1

55466 : CELLOIS CS 2

56468 : ETANG ST NOM ES 1

58192 : CONFLANS FC 3

58296 : CONFLANS FC 4